



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/47
23 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante-septième session
Genève, 10-13 mars 2009
Point 16.2 de l'ordre du jour provisoire

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE NOUVEAUX
RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX OU D'AMENDEMENTS À DES
RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX EXISTANTS**

RTM n° 7 (Appuie-tête)

Amendements à la proposition de lancement de la Phase II du RTM n° 7 et de création
d'un groupe informel en vue de son élaboration

Communication du représentant des États-Unis d'Amérique*

Dans le texte reproduit ci-après, établi par le représentant des États-Unis d'Amérique, il est proposé d'apporter des modifications à la proposition d'amendements au projet de règlement technique mondial (RTM) n° 7 (ECE/TRANS/WP.29/2008/76). Ces modifications apparaissent en caractères gras ou biffées.

* Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les règlements, afin d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

A. PROPOSITION

Paragraphe 6, modifier comme suit:

«6. ...

a) ...

b) Analyser les théories relatives au mécanisme des blessures à la nuque par coup de fouet **et des autres blessures dues à un choc arrière** afin de déterminer laquelle reflète le plus fidèlement la réalité;

i) Analyse des accidents;

ii) Réalisation d'essais avec des volontaires (**à petite vitesse uniquement**) et de simulations avec des modèles d'éléments finis du corps humain;

c) Évaluer les mannequins qui reproduisent les mécanismes susmentionnés avec une grande fidélité et s'avèrent être des instruments de mesure d'une grande précision;

i) ...

ii) ...

d) Évaluer les indicateurs de blessures qui rendent compte du mécanisme du "coup de fouet" **et d'autres mécanismes de blessures dues à un choc arrière**;

e) ...».

B. JUSTIFICATION

Ces modifications visent à mieux rendre compte des évaluations qui sont menées aux États-Unis d'Amérique.
